

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 33  
Procurations : 4

L'an deux mille douze  
le vingt cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 15/06/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à Mme Sylvie DREVES, Mme Virginie GOURVENNEC à Mme Martine BIZIEN, Mme Gaële MALGORN à M. Damien DESCHAMPS, M. Francis THERY à M. Jacques LE BRIS.

Affichage en date du : 15/06/2012

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY

Réception en préfecture :

N° 2012-06-29

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Général du Finistère pour la diffusion du spectacle vivant.**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29, Monsieur le Maire rappelle que le conseil général propose une aide pour la diffusion du spectacle vivant. Il propose au Conseil Municipal de solliciter le concours du Département du Finistère pour aider financièrement à la diffusion du spectacle vivant sur le territoire de la commune de Plouzané : cette aide est modulée selon un taux de 25 % maximum du budget artistique des spectacles programmés ».

Les spectacles concernés sont les suivants, pour l'année 2011 :

- 15/01/2011 : "Comment je suis devenu un guerrier Mouktar" - Compagnie Juhel
- 11 et 12/02/2011 : "L'odyssée de Rick le Cube" - Duo Sati
- 19/03/2011 : "Cabaret d'Impro" - Impro Infini et la LINA
- 15 et 16/04/2011 : "Le Joueur de flûte de Hamelin" - Théâtre de l'Echange
- 14/05/2011 : "Lili Ster"
- 09 et 10/12/2011 : "Théâtre d'objet : mode d'emploi" - Compagnie Théâtre de Cuisine
- 16 et 17/12/2011 : "Babel Vert" - Compagnie Dérézo

Le bilan prévisionnel des actions s'établit de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Budget artistique	19 844,22 €	Billetterie	3 814,50 €
SACEM-SACD	970,47 €	Commune	11 800,19 €
		Conseil Général	5 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 814,69 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 814,69 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'aide du Conseil Général du Finistère,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toute mesure pour ce faire.

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 26 juin 2012



Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120626-delib2012-06-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2012

Publication : 29/06/2012

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

